



Commune - AMBAZAC

Analyse financière simplifiée 2017

TRES. AMBAZAC



Introduction

La présente analyse, réalisée en juin 2018, porte sur les exercices 2013 à 2017 et ne concerne que le budget principal de la commune de AMBAZAC. Une attention plus particulière est portée sur l'exercice 2017.

D'une superficie de 57,83 Km², la commune de AMBAZAC se situe à 23 Kms au nord-est de Limoges, et présente une densité de 100 habitants au Km².

Elle compte 5 702 habitants (soit une progression de 74 habitants sur la période) et fait partie depuis le 1er janvier 2017 de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN).

Son régime fiscal est depuis cette date celui de la fiscalité professionnelle unique (FPU)

La commune ne perçoit désormais que les 3 taxes ménages (Taxe d'habitation, et les Taxes sur le foncier bâti et non bâti).

Elle compte 3 238 foyers fiscaux dont 60,6% sont non imposables, ce qui la place dans une situation moins favorable que la moyenne départementale. Le revenu fiscal moyen par foyer est de 23 473 € en 2017, en-deçà de la moyenne départementale (27 287€) .

Cette analyse s'appuie sur les comptes de gestion des années considérées, sur les fiches AEF (Analyse des Équilibres Financiers Fondamentaux) ainsi que les états 1259 et 1288M pour la fiscalité directe locale.

Les données sont exprimées en euros (€) et en milliers d'euros (K€) lorsque cela est nécessaire.

Les comparaisons sont effectuées avec les collectivités de la même strate démographique (5 000 - 9 999 habitants) départementale, régionale et nationale.

Principaux constats

L'exercice 2017 fait ressortir les principaux points suivants :

Les charges réelles de fonctionnement (+3,4 %) progressent moins vite que les produits de même nature (+ 5,0 %) contribuant à un résultat financier favorable.

La CAF brute connaît par conséquent une hausse significative, et assure très largement la couverture du remboursement de la dette en capital. La commune dispose d'une épargne nette de niveau élevé pour financer ses investissements.

Au 31 décembre 2017 les équilibres bilantiels sont respectés, toutefois le prélèvement sur le fonds de roulement est relativement important et la trésorerie est positive.

L'encours des dettes de la commune demeure élevé ainsi que le poids de l'annuité des dettes bancaires et assimilées. Les ratios d'endettement sont très supérieurs à la moyenne départementale.

Les ressources fiscales progressent de 6,4% tandis que leur part dans les produits réels progresse sensiblement bien que la commune soit désormais soumise à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Sur la période observée, les taux votés sont restés stables et les taux de la taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti sont très proches des taux de la strate départementale.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Les produits réels connaissent une évolution très favorable malgré la baisse régulière des Dotations et participations. Sur la période observée, ils progressent de 10,3 % dont 5 % en 2017.

Les ressources fiscales sont le premier poste de recettes de la commune et leur part dans les recettes réelles passe de 52,4% en 2013 à 53,5 % en 2017.

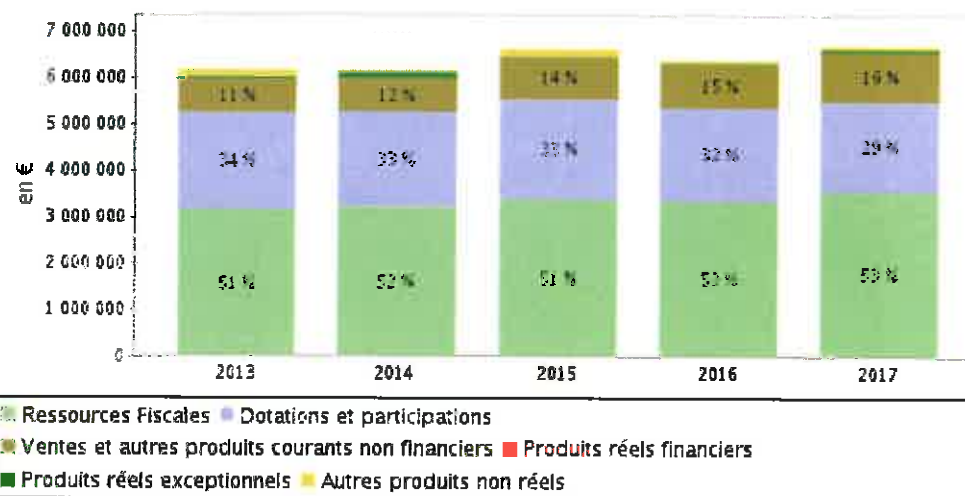
Elles progressent significativement de + 12,5 % avec une croissance encore plus marquée en 2017, de + 6,4%.

La part des Impôts locaux dans les ressources fiscales s'établit à 60,6% et le produit des impôts économiques a été intégralement compensé sous forme d'attribution de compensation pour un montant de 1 273 449 €.

Les dotations et participations de l'Etat sont en diminution constante, de - 7,1 % dont - 3,7 % en 2017, avec une perte de 148 987 € sur la période observée.

La DGF s'érode sur toute la période (-15,1%) soit une perte de recette de 234 302€. Les attributions de péréquations baissent sur le même rythme.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2017		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	622	684	743	755
Dotations et participations	340	188	222	236
Ventes et autres produits courants non financiers	187	164	127	119
Produits réels financiers	0	0	3	4
Produits réels exceptionnels	13	6	5	9

Strate de référence :

Population : 5702

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Les autres produits progressent très fortement sur la période, de + 46,6 % avec un effet plus marqué en 2017, de + 18,0 %.

Leur part dans le total des produits passe de 12,8 % en 2013 à 17,26 % en 2017.

Ces différents produits sont composés pour 76,8 % par des Produits des services du domaine pour 880 057 € dont notamment :

- 115 834 € de recettes de locations et autres prestations du domaine du Muret

- 294 527 € de recettes péris scolaires - cantine, crèche, garderie et ALSH

- 314 626 € de reversement de salaires des services eau et assainissement

Les autres produits de gestion de 157 800 € sont des revenus d'immeubles à savoir locations diverses dont loyers gendarmerie pour 124 459 €.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

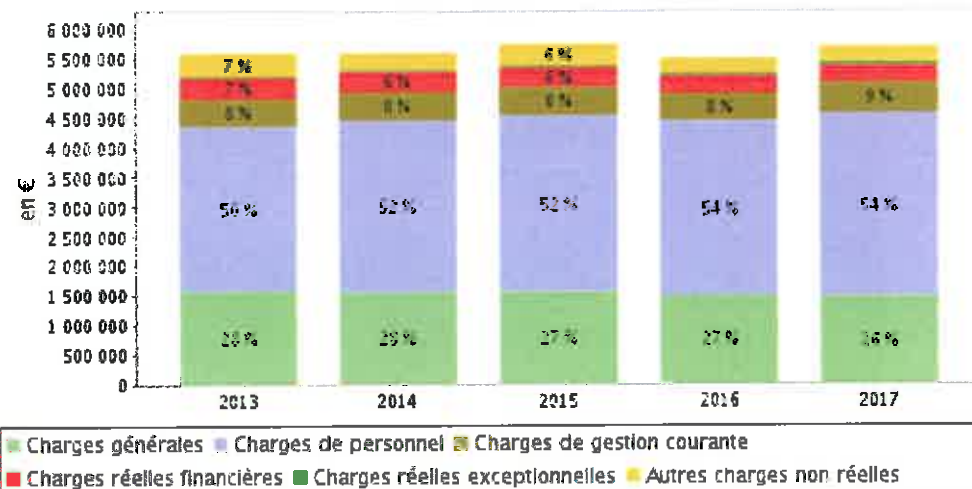
TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017	
Ressources Fiscales	105,29 %
Dotations et participations	105,56 %
Produits courants	111,85 %
Produits financiers	245,94 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges réelles de fonctionnement, 5 421K€, progressent de 4,3 % sur la période observée dont 3,4 % en 2017. La structure des différents postes de charges est très proche de celle constatée pour les communes de même strate au plan départemental. La part des charges de personnel dans le total est en augmentation alors que les achats et autres services diminuent sur la période.

-Les charges nettes de personnel augmentent de 11,1% sur la période observée avec une progression marquée de 4,6 % en 2017. Le poids de ces charges est plus élevé que celui constaté pour la catégorie démographique au plan départemental ou régional : (Cf tableau ci-contre)

-Les autres charges représentent 30,54 % du total des charges de fonctionnement et sont en repli de 4,9% sur la période observée. Leur niveau est plus élevé que la moyenne de la strate départementale. Si les achats (chapitre 60) sont en réduction sur la période observée, de 6,5% témoignant d'une bonne maîtrise de ce poste, les « autres charges externes » après une période de stabilité progressent de + 3,2 % en 2017.

REPERES

En €/hab	2017			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Département	Région	National	
Charges générales	258	248	243	253
Charges de personnel	541	486	532	535
Charges de gestion courante	91	95	110	121
Charges réelles financières	51	26	31	29
Charges réelles exceptionnelles	7	1	7	6

Strate de référence :

Population : 5702

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

-Le poste de Subventions, participations et contingents progresse fortement sur la période, de + 24,3 % dont + 23,2 % en 2017. Cette forte progression est consécutive d'une part à une subvention versée pour le centre d'animation d'Ambazac et d'autre part par les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, assainissement notamment pour un montant de 133K€.

-Le poids des charges financières est en diminution constante sur la période observée.

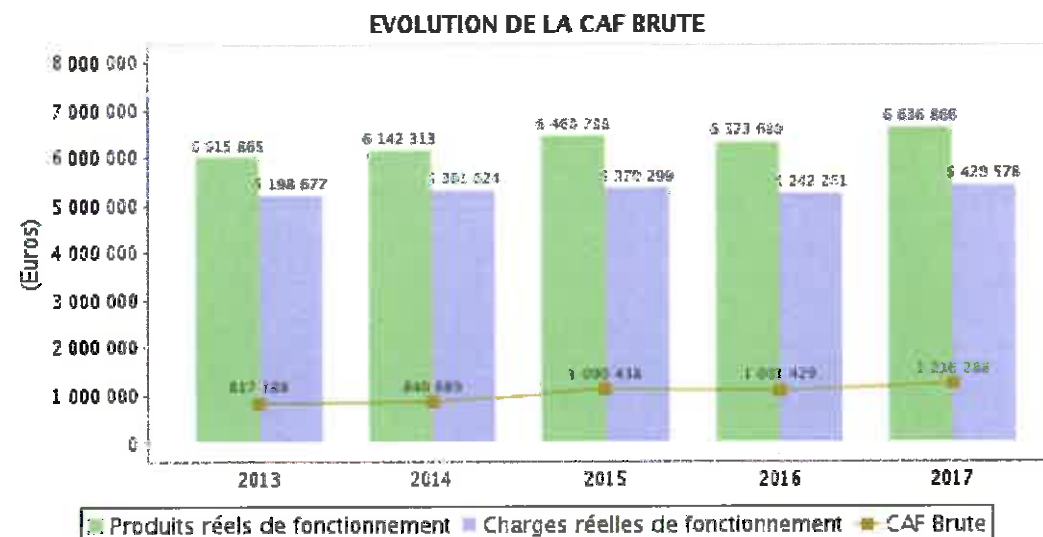
Le taux de réalisation des dépenses est conforme aux prévisions budgétaires.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017	
Charges générales	96,31 %
Charges de personnel	95,34 %
Charges de gestion courante	97,46 %
Charges réelles financières	97,81 %

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



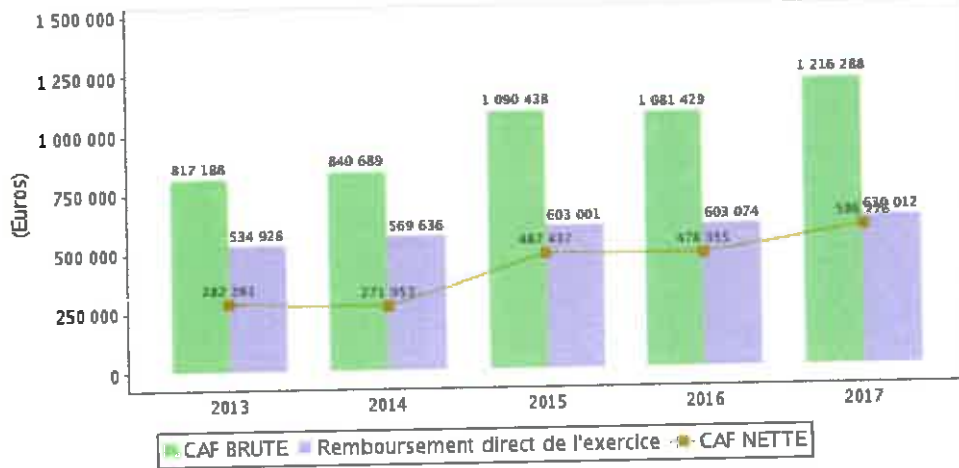
L'évolution de la CAF brute est particulièrement remarquable sur la période observée, de + 44,7 %.

D'une situation qui plaçait la commune à un niveau inférieur à celui des communes de même strate aux plans régional et national depuis 2013, la CAF brute a connu une évolution inverse à celle observée sur cette strate.

La CAF brute s'établit en 2017 à 213 € / habitant pour une moyenne départementale de 185 €/habitant et régional ou national de 179 €/habitant.

Cette nette progression s'explique par la conjonction d'un accroissement conséquent des recettes et d'une bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La CAF nette du remboursement de la dette en capital est en constante progression sur l'ensemble de la période étudiée (+107,7 % dont +22,6 en 2017). Cette bonne tenue de la CAF nette est essentiellement liée à la progression de la CAF brute. La commune dégage donc de l'épargne pour financer ses investissements. Elle représente en effet 103€/hab contre 86€/hab pour les communes de la même catégorie démographique en Haute-Vienne.

Le remboursement de la dette en capital progresse en 2017 avec un montant de 630 012€ (+4,46 % par rapport à 2016). Le montant de l'annuité en capital est plus élevée que celle constatée pour la strate départementale avec 110€/hab pour la commune contre 99€/hab.

Le coefficient d'autofinancement courant qui mesure l'aptitude la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et le remboursement des dettes s'améliore au fil des exercices, passant de 0,95 en 2013 à 0,96 en 2014 puis à 0,92 en 2015 et 2016 et s'établit en 2017 à 0,91. Il est en dessous de la moyenne départementale (0,92) et régionale (0,93).

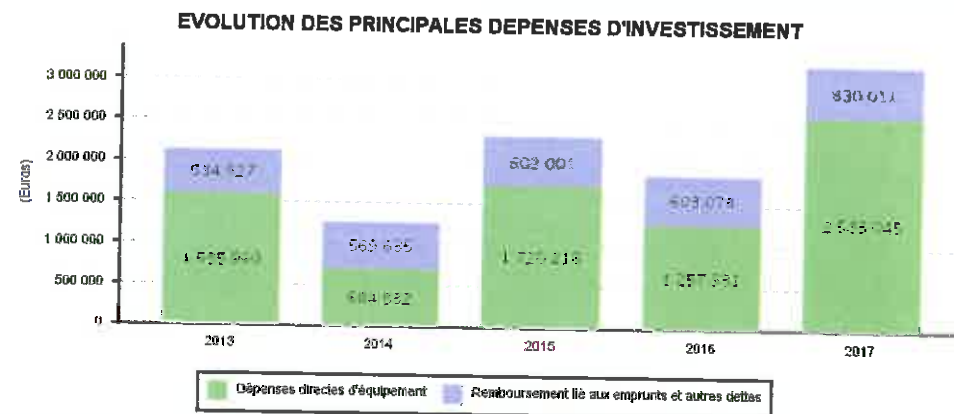
Les opérations d'investissement

Sur la période considérée, les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 7 832K€ dont 33% ont été effectuées en 2017.

Les dépenses d'équipement sont variables mais se situent à un bon niveau sur la période et composent la part essentielle des dépenses de la section d'investissement.

Pour 2017 ces dépenses, outre de nombreux travaux sur bâtiments publics, concernent notamment la réhabilitation du ALSH et la création d'un bassin rétention des eaux pluviales.

D'un niveau inférieur de 2013 à 2016 aux moyennes de la strate régionale, les dépenses d'équipement se situent en 2017 à un niveau bien supérieur avec 453 € / habitant pour la commune contre 2834 € / habitant pour la strate de comparaison.



REPERES

En €/hab	Commune	2017 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	453	233	282	298
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	110	98	96	85

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Dépenses directes d'équipement (1)	94,56 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	95,10 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Les ressources d'investissement de la commune se composent de ressources propres qui s'établissent à 879 988€, soit :

-194 898€ au titre du FCTVA .

-59 145€ au titre de la Taxe d'aménagement ;

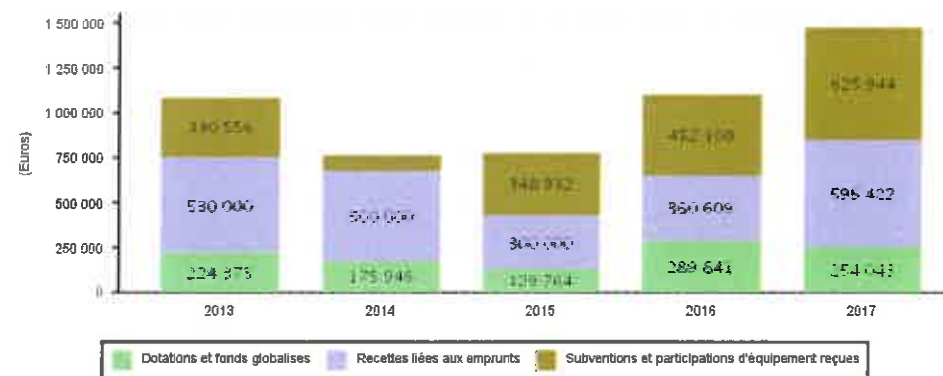
-625 9457€ issus des subventions d'investissement. Leur taux d'exécution n'est que de 58,2%.

Les ressources propres représentent 59,5% du financement disponible (hors emprunt) et la commune doit recourir à des ressources externes pour compléter le financement de ses importantes dépenses d'équipement.,

Elle a recours à l'emprunt pour compléter ses ressources d'investissement (595 423€ en 2017).

Chaque année sur la période considérée, la commune a souscrit des emprunts pour un volume global de 2 274K€.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2017 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	44	43	52	50
Recettes liées aux emprunts	104	36	100	74
Subventions et participations d'équipement reçues	109	42	50	55

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2017	
Dotations et fonds globalisés	123,52 %
Recettes liées aux emprunts (3)	132,32 %
Subventions et participations d'équipement reçues	58,20 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

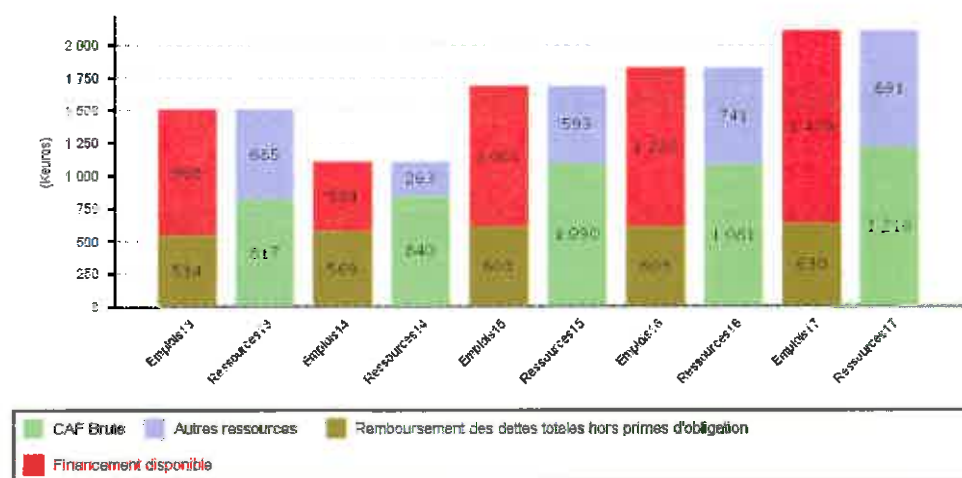
Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Financement disponible



Le financement disponible confirme une situation en nette progression en 2017.

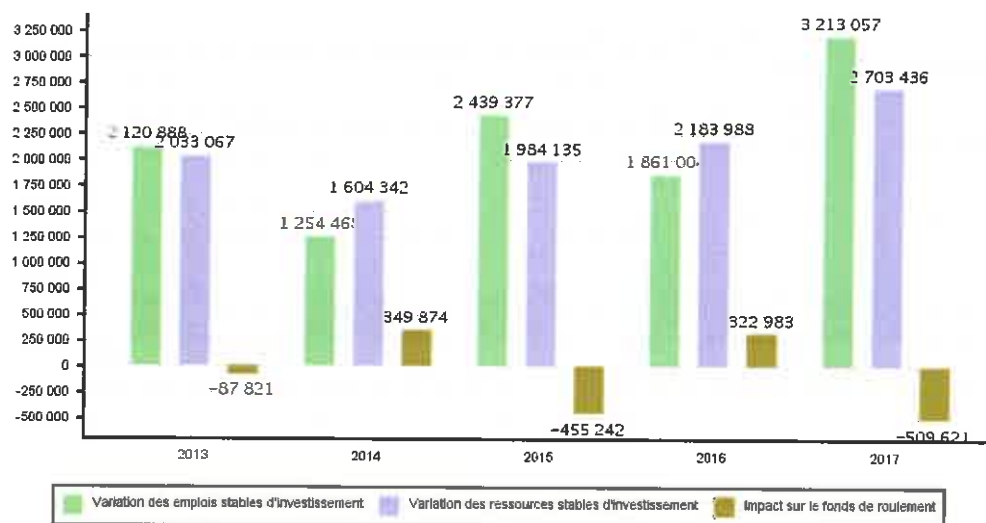
Après un niveau de CAF nette inférieur aux moyennes observées tant au plan régional que national, la CAF nette présente en 2017 une situation plus favorable de 103 € / habitant pour une moyenne régionale de la strate de 90 € / habitant.

La variation positive des ressources propres s'élève à 879 988 € et se compose des subventions reçues, du FCTVA et d'autres fonds globalisés notamment la taxe d'aménagement.

Outre le recours à l'emprunt la commune a procédé à des cessions d'actif (4 400€ en 2017).

La commune dispose donc d'un financement très conséquent, de 1 478 002 € pour ses dépenses d'investissement.

Financement des Investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

La variation du fonds de roulement est intermittente sur la période observée, alternant dégradation puis amélioration.

Globalement de 2014 à 2017, la commune a connu une variation négative de son fonds de roulement de - 379 824 €.

La commune puise donc régulièrement dans ses réserves en maintenant toutefois en 2017 un niveau de fonds de roulement proche de la moyenne départementale de la strate de 181 € / habitant pour 190 € / habitant.

Bilan

BILAN EN 2017

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 48 111 275	Ressources propres 40 179 910	
Actif circulant 1 256 541	Dettes financières 8 963 469	Fonds de roulement net global 1 032 104
Trésorerie 238 666	Passif circulant 463 104	BFR 793 437

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} \quad 238\,666$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Au 31 décembre 2017 les équilibres bilantiels sont respectés, le fonds de roulement couvre le besoin en fonds de roulement et la trésorerie est positive. L'équilibre bilantiel positif a permis à la commune de ne pas recourir à une ligne de trésorerie sur la période observée.

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Le niveau du FDR varie fortement sur la période et la tendance est à la dégradation en 2017. Il se situe désormais à un niveau plus faible que celui de la médiane au plan national.

Les ressources stables progressent significativement sur la période de +13,6%, tandis que l'actif immobilisé brut de la commune évolue plus rapidement de +14,7% sur la période avec un effet plus marqué en 2017 de + 5,8 %.

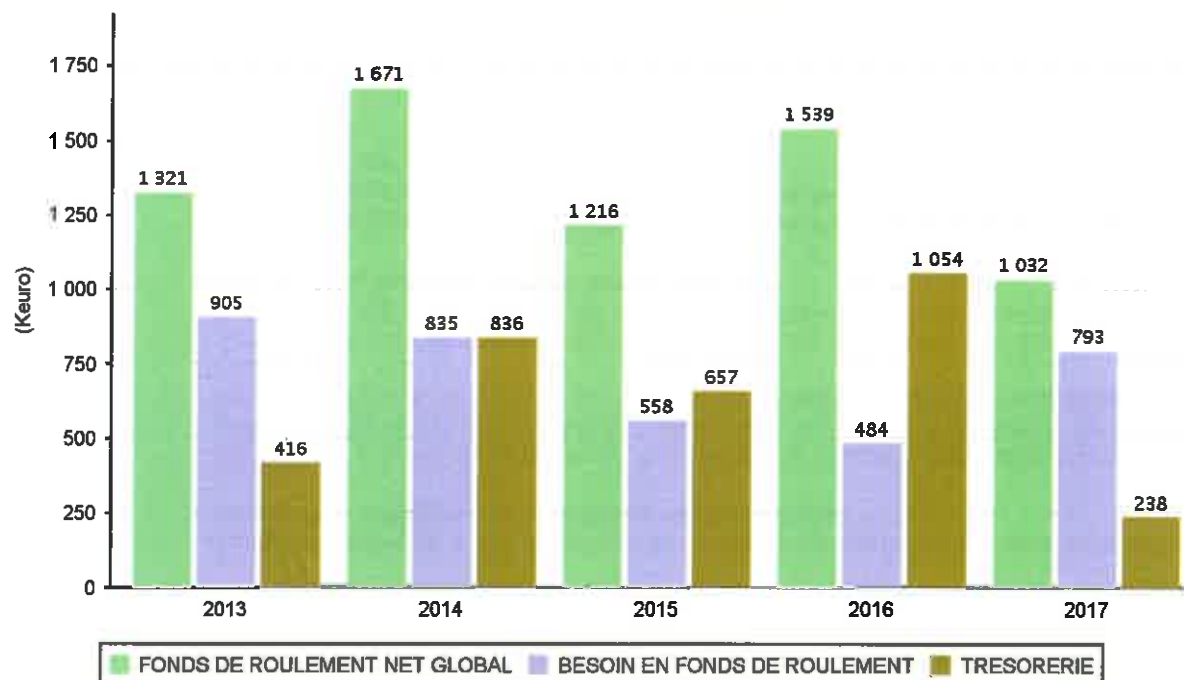
La commune peut faire face à ses dépenses de fonctionnement courant pendant une période théorique de 69,5 jours.

Le BFR varie de manière importante et s'établit à 793 437 € à la fin 2017. Il demeure cependant couvert par le fonds de roulement net global de 1 032 104 €.

Sous l'effet mécanique d'une baisse du FDR et à l'accroissement du BFR, le niveau de la trésorerie connaît une diminution significative de 42,75 % sur la période observée.

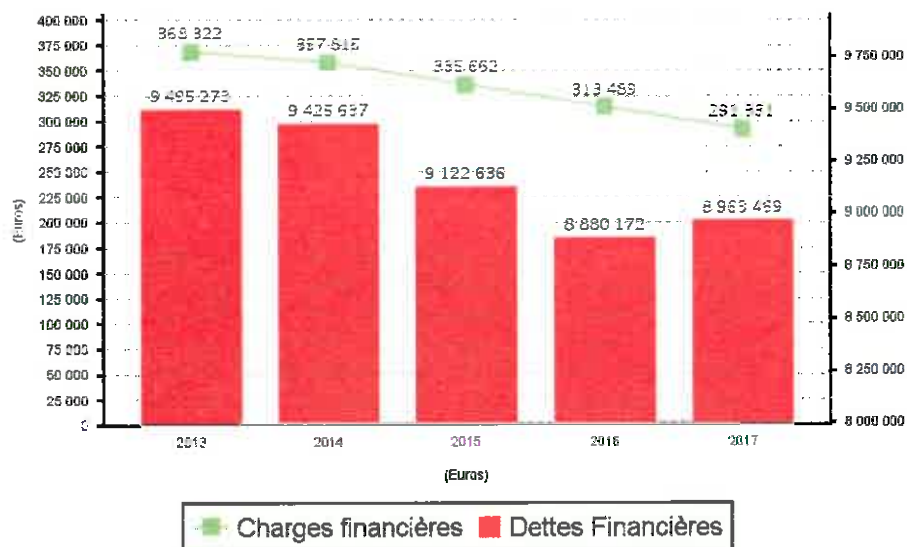
Cette variation négative est essentiellement constatée sur l'exercice 2017 (- 77,4 %) mais la trésorerie se situe à un bon niveau avec 238 667 € au 31 décembre 2017.

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours total de la dette de la commune est très élevé et s'établit à 8 963 469 €, en légère progression par rapport à 2016, de + 0,94 %.

La commune a eu régulièrement recours à l'emprunt au cours des cinq derniers exercices, pour un montant total de 2 274 035€ et a remboursé sur la même période 2 940 650 €. Globalement, sur la période étudiée la collectivité s'est désendettée.

La dette représente 1 549 €/hab pour la commune contre 881 €/hab pour les communes de la même catégorie démographique en Haute-Vienne.

Le caractère élevé de la dette est marqué par le ratio d'endettement (encours de la dette/produits réels) qui s'établit à 1,35 années et se situe à un niveau supérieur des 1,25 caractérisant les 10% des communes de la strate présentant un endettement très élevé.

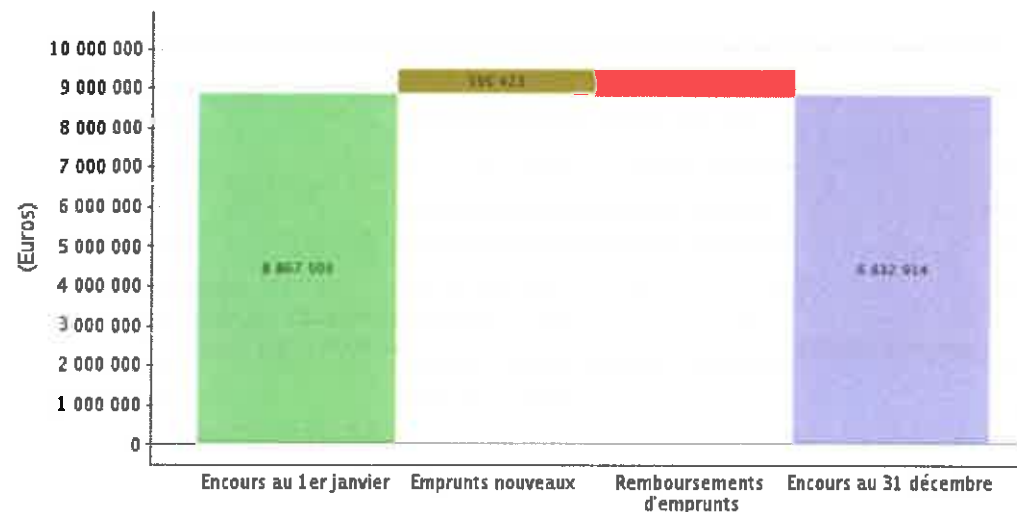
Toutefois le ratio de désendettement (encours des dettes/CAF) évolue favorablement passant de 8,20 en 2016 à 7,26 en 2017 mais demeure beaucoup plus élevé que la moyenne de la strate départementale de 4,77.

Les charges financières sont également très élevées et représentent 51 €/hab contre 27 €/hab pour les communes de la même strate en Haute-Vienne. Elles pèsent sur le ratio de rigidité.

Au 31 décembre 2017, l'encours des dettes bancaires est en très légère diminution, de -0,4 %, la commune ayant plus remboursée (630K€) qu'elle n'a empruntée (595K€).

L'encours des dettes bancaires est très élevé, illustré par son rapport en euro par habitant : en effet il représente 1 59€/4bah pour la commune contre 881€/hab pour celles de la même catégorie démographique en Haute-Vienne.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2017



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Éléments concernant la fiscalité directe locale

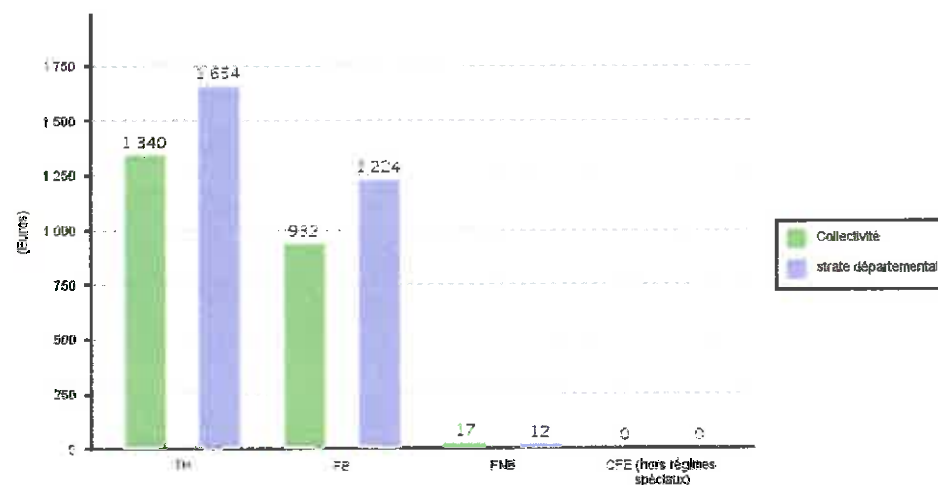
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2017 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Les bases de Taxe d'Habitation s'élèvent à 7 643 535 € en 2017, en constante progression de + 2,7 % sur la période observée.

Le rapport euro par habitant des bases de TH est inférieur à celui des communes de la même strate démographique et s'élèvent à 1 341 € par habitant pour une moyenne de la strate au plan régional de 1 497 € / habitant. La valeur locative moyenne des locaux d'habitation, 3 334€ est conforme à la moyenne départementale (3 332€) mais est supérieure à la moyenne régionale (3 057€). 2 664 logements sont imposés à la TH et la part des résidences secondaires est légèrement supérieure à celle de la moyenne départementale (5,7 % contre 3,6 %).

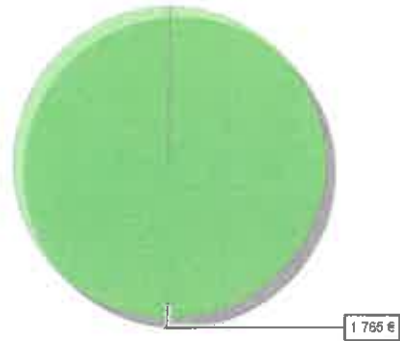
Les bases de la TFPB, 5 317 373€ progressent de + 1,5% en 2017 et de +8,24 % sur la période étudiée. Elles sont essentiellement composées par des locaux d'habitation ordinaires (81,1 % contre 76,5% pour la strate départementale) et par des locaux à usage professionnel ou commercial (9,5 %).

Rapportées en euro par habitant ces bases sont nettement inférieures à la moyenne de la strate régionale.

Les bases de TFNB sont relativement stables sur la période et s'établissent à 102 432 €.

Pour mémoire, en 2017, la revalorisation légale voté en Loi de Finances est 0,4 % (1 % en 2016).

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2017



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

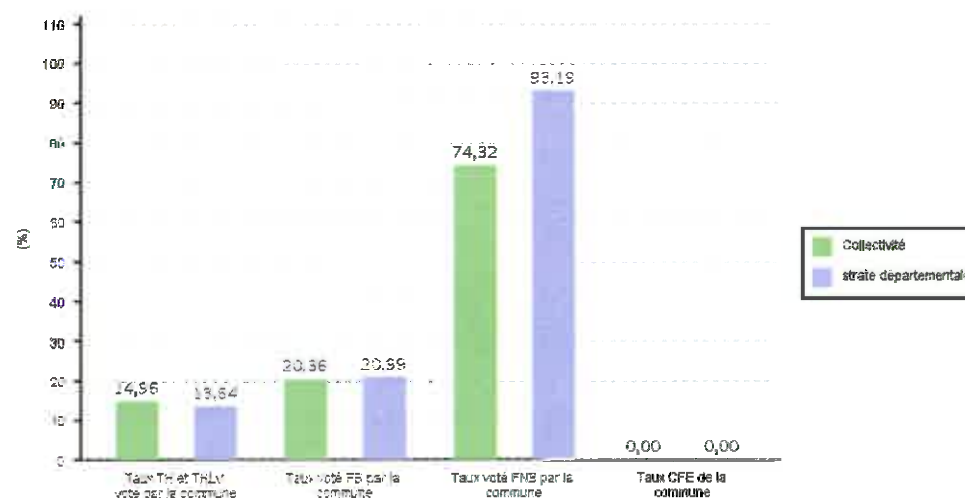
La commune n'applique aucune réduction sur les bases de la TH à l'exception d'une décision d'abattement spécifique du 7 mars 2011 sur les logements aménagés pour handicapés dont les bases sont quasi négligeables de 1765 €

Une décision d'exonération sur la taxe foncière des jeunes agriculteurs s'applique depuis 1995.

Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2017



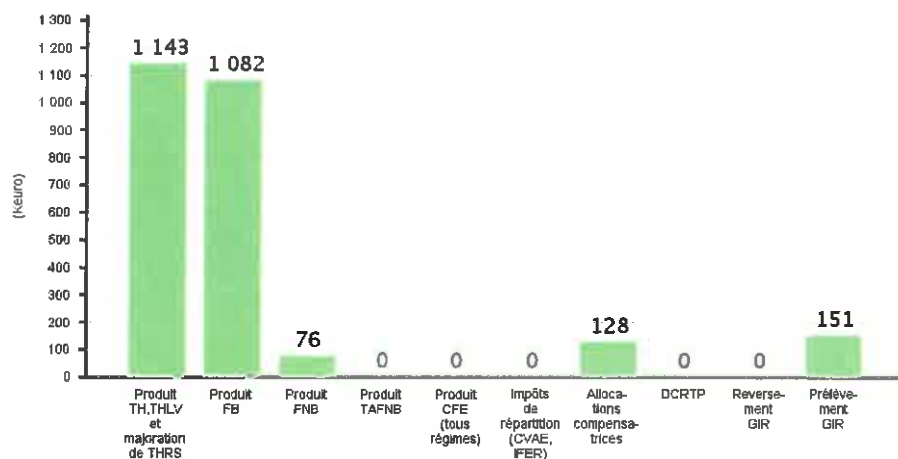
Hormis l'effet de rabasage du taux de TH qui passe de 23,09 % en 2016 à 14,96 % en 2017, la commune n'a pas fait varier ses taux sur la période observée.

La politique fiscale de la commune est donc caractérisée par une parfaite stabilité des taux depuis cinq ans.

Les taux de TH et de TFNB sont inférieurs à ceux affichés par la strate régionale, tandis que celui de la TFNB lui est nettement supérieur.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2017

Les produits



Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

La structure du produit fiscal connaît une nette transformation en 2017 par l'adoption du régime de la Fiscalité professionnelle unique lors de la création de la CC ELAN dans le cadre de fusion de trois communautés de communes au 1er janvier 2017.

Le produit fiscal global net de la commune s'élève à 2 150 221 € en 2017, compte tenu du prélèvement au titre de la GIR de 151 869 €.

Les recettes fiscales forment les ressources principales de la commune et représentent 53,5 % en 2017.

L'évolution des produits est marquée par :

- le transfert de l'ex part départementale de la TH au profit de la structure intercommunale (rebasage des taux) qui a induit mécaniquement une perte de l'ordre de 600 000 €
- Le transfert du produit de l'ensemble des impôts sur les professionnels - CFE, CVAE, TASCOM, IFER - pour un montant de 460 000 € environ.

Toutefois, cet transfert de fiscalité est intégralement compensé et dans ce contexte, le produit des taxes locales évolue favorablement.

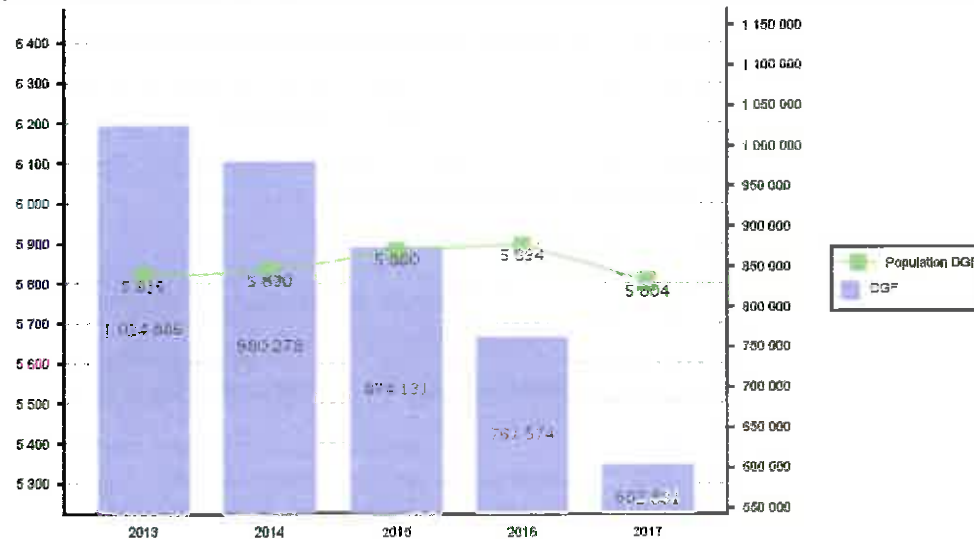
Le produit de la TH représente 49,6 % du total des impôts locaux et celui de la TFB 47 % du produit des impôts locaux. La TH représente 201€/hab, contre 226€/hab pour la strate départementale et la TFB rapporte 190€/hab rapport très inférieur à celui de la même strate, soit 257€/hab

La commune perçoit des compensations au titre des exonérations de TH (117 320€), des taxes foncières ((10 448€) ainsi qu'une allocation compensatrice au titre de la CFE (DUCSTP pour 796€).

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



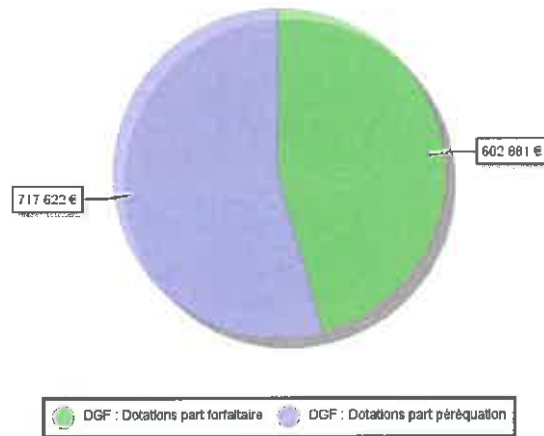
La part forfaitaire, principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en baisse constante sur les 5 derniers exercices, de - 41,2 % dont -20,6 % en 2017. La dotation forfaitaire diminue fortement, de 422K€ entre 2013 et 2017.

Cette perte de produit trouve principalement son origine dans l'augmentation de la contribution au redressement des finances publiques qui passe de 45K€ en 2014 à 114K€ en 2016 et 61K€ en 2017..

La population DGF (population INSEE augmentée des résidences secondaires) s'établit à 5 804 habitants et retrouve son niveau de 2014 avec une progression modérée en 2015 et 2016.

Structure de la DGF

STRUCTURE DE LA DGF 2017



Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

La DGF perçue par la commune d'Ambazac en 2017 s'élève à 1 320 503€, en repli de 7,6 % par rapport à 2016 et de -15,1 % depuis 2013.

Outre la part forfaitaire, la DGF se ventile entre :

- la dotation nationale de péréquation, pour 185 005€, en baisse de 5,3 %
- la dotation de solidarité rurale pour 532 617€, qui elle progresse de 14,9 % en 2017.

Le poids de la DGF dans les produits réels de fonctionnement est de 19,9 %, supérieur à la moyenne départementale (11,4%) et régionale (12,9%). Elle représente 223€/hab pour la commune contre seulement 150€/hab pour les communes de la même strate en Haute-Vienne.

